

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juin 2020

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 11/06/2020
Date d'affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le seize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.
Excusés : Nathalie MARECHAL (pouvoir donné Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-025: Association des communes forestières- Désignation des délégués

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente à la fédération nationale des Communes forestières et propriétaire de bois et forêts. La commune est à la fois garante de leur valorisation, responsable de la gestion des risques et acteur décisif de la politique d'aménagement du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A L'UNANIMITE

- Propose la désignation de délégués communaux pour représenter la commune d'ALLAN : Monsieur David MAGNET (titulaire) et Mathilde SAVARY (suppléant)
- Prend acte que la cotisation annuelle sera d'un montant de 248 €

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Yves COURBIS
Maire

